

Compte rendu de la séance de la commission  
de la recherche du 3 décembre 2020

**Commission de la recherche du conseil académique  
du 14 janvier 2021  
Délibération 2021/01/CR-001**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;*

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu de la séance du 3 décembre 2020.**

Toulouse, le 3 mars 2021



Le Président,  
  
Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé en CR du 14 janvier 2021

# COMMISSION DE LA RECHERCHE

## Compte-rendu synthétique de la séance du 3 décembre 2020

### Etaient présents :

**MMES** Isabelle Berry, Valérie Chavagnac, Karine Groenen Serrano, Marie-Pierre Gratacap, Isabelle Arthus, Lucie Perquis, Caroline Conte, Christine Barrot lattes

**MM.** Jean-Pierre Jessel, Jean-Emmanuel Sarry, Christophe Mingotaud, Nicolas Destainville, David Labat, Adnen Mlayah, Michel Fournié, Manoel Manghi, Robin Baurès, Matthieu Chavent, Thomas Carle, Nicolas Renon, Cédric Trupin, Davide Guastella

### Etaient représentés :

Mme Joséphine Leflaive par Mme Isabelle Arthus ; M. Pierre Payoux par M. Christophe Mingotaud ; M. Bruno Ségui par Mme Isabelle Berry ; Mme Tamara Azaiez-Bontemps par M. Nicolas Destainville ; M. Fabrice Dumas par M. Manoel Manghi ; M. Philippe Briand par Mme Christelle Guégan

### Assistaient à la séance :

Mme Marie-Christine Lagasque-Schiex, responsable du comité MST2I ; M. Michael Toplis, Directeur de l'OMP et responsable du comité UPEE ; M. Franck Bousquet, responsable du comité ACTIHS ; M. Patrice Bacchin, animateur de la commission scientifique de la FSI ; M. Jean-Philippe Gastellu-Etchegorry, animateur de la commission scientifique de l'IUT A

Etaient excusés : M. Louis Casteilla, Mme Catherine Nabet, Mme Cécile Vignolles

## ORDRE DU JOUR

Informations générales

**Point 1 :** Approbation du compte rendu de la Commission de la recherche du 12 novembre 2020

**Point 2 :** Présentation des recommandations scientifiques et médicales pour les candidats à la HDR

**Point 3 :** Vote de la liste des structures de recherche et de leur direction pour le CQ 2021-2025

**Point 4 :** Désignation des référents de la Commission de la recherche pour les structures recherche

**Point 5 :** Dotation aux structures de recherche pour 2021

**Point 6 :** Présentation du Data Center Régional Occitanie et du centre du Calcul (Pascal Sainrat)

**Point 7 :** Présentation des abonnements électroniques UT3 : Contenu du portefeuille, coût, évolution de la dépense (Sandrine Malotaux)

## Informations générales

□ **J.-P. Jessel** informe les conseillers de la prorogation des mandats pour les membres des comités de pôles UT3. Il indique que l'équipe présidentielle souhaite simplifier les procédures et à ce titre les instances centrales pourraient être amenées à être directement à l'écoute des laboratoires. Une réflexion sur les nouvelles prérogatives des comités est en cours. Il précise que leurs élections auront lieu au printemps prochain.

**M.-C. Lagasque** signale, concernant le comité MST2I, qu'un certain nombre de membres du comité, considérant que leur mandat arrivait à échéance, ont pris d'autres engagements, et compte-tenu de la prorogation, ont dû démissionner. La problématique réside actuellement dans le manque de candidats pour remplacer les membres démissionnaires. Les listes établies 5 années auparavant sont épuisées. Elle suppose que cette problématique doit aussi se poser pour les autres comités. Elle estime que cette situation ne doit pas trop s'éterniser.

□ **J.-P. Jessel** indique que Verena Poinot, Vice-Présidente au pilotage opérationnel - démarche qualité, ayant participé à la réunion préparatoire avec les établissements partenaires au niveau du site sur le renouvellement et les créations des unités, interviendra sur le point 3 : liste des structures de recherche et de leur direction pour le contrat quinquennal 21-25.

### Point 1 - Approbation du compte rendu de la Commission de la recherche du 12 novembre 2020

**J.-P. Jessel** soumet au vote le compte rendu de la séance de la Commission de la recherche du 12 novembre 2020.

**Le compte rendu de la séance est approuvé à l'unanimité par 26 voix « pour » et 1 abstention.**

### Point 2 - Présentation des recommandations scientifiques et médicales pour les candidats à l'HDR

**J.-P. Jessel** signale que ce point est annulé car les recommandations scientifiques et médicales pour les candidats à l'HDR doivent être, dans un premier temps, examinées en CR restreinte aux HDR qui se tiendra le 4 décembre 2020. Les décisions et recommandations seront ensuite proposées en Conseil académique.

### Point 3 - Vote de la liste des structures de recherche et de leur direction pour le CQ 2021-2025

**A. Saint-Macary** présente un document reprenant l'ensemble des structures de recherche dans le cadre du contrat quinquennal 2021-2025. Sont également indiquées sur ce document les tutelles pour chaque unité avec les avis du CNRS et de l'Inserm et les futurs directeurs/trices.

Document accessible via le lien suivant : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/201119-dsl-list-structures-recherche-cq-2021-2025\\_1609853329484.xlsx](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/201119-dsl-list-structures-recherche-cq-2021-2025_1609853329484.xlsx)

**A. Saint-Macary** mentionne quelques points d'attention sur certaines unités pour lesquelles une évaluation à mi-parcours est souhaitée :

**EVOLSAN** : réserve du CNRS et de l'Inserm concernant la maturité du projet. L'université s'engage pour que le projet soit initié. Malgré leur réserve, le CNRS et l'Inserm lui affecte respectivement un chercheur.

ICA : convention de mixité non signée. Le CNRS émet des réserves sur le fonctionnement de l'ICA tel qu'il est actuellement. Il demande une évaluation à 2 ans pour en connaître l'évolution.

IFERISS : fédération universitaire pour laquelle le CNRS et l'Inserm donnaient jusqu'à présent leur visa. Le CNRS a fait savoir qu'il ne souhaitait plus apporter son visa pour une fédération universitaire.

IPBS : 2 animateurs d'équipes quittant leur fonction dans un délai de 2 ans, un suivi rapproché est souhaité dans l'objectif d'une vigilance sur la continuité de ces équipes.

LMGM : le CNRS souhaite une évaluation à 2 ans.

SETE : UMR pour laquelle le CNRS souhaite qu'elle redevienne une UPR. Il estime que l'UT3 n'a pas rempli son devoir de tutelle.

SPCMIB : laboratoire jugé un peu faible et pour lequel une nouvelle dynamique est à prévoir. Une évaluation aux termes de 3 ans est souhaitée.

**K. Groenen Serrano**, référente CR de l'ICA, regrette qu'on ne l'ait pas informée avant cette séance de la réserve du CNRS. En effet, le rapport Hcéres est dithyrambique. En qualité de référente elle aurait souhaité avoir tous les outils pour effectuer un rapport réaliste et complet.

Par ailleurs, elle souligne que pour le CRITT dont elle est également référente, elle n'avait que peu d'éléments pour émettre un avis puisque le CRITT n'a pas été évalué par l'Hcéres. Elle a dû se mettre en rapport avec le directeur pour obtenir les comptes rendus de leurs Conseils d'administration.

Enfin elle trouverait pertinent que les référents d'unités et des fédérations puissent se concerter.

**I. Berry**, pour sa part, signale que les personnels de la station SETE regrettent que l'UT3 se retire.

**M.-C. Lagasquie** se demande en quoi l'ICA n'a pas un fonctionnement correspondant à une UMR.

**J.-P. Jessel** souhaite dans un premier temps expliquer que le regard qu'a le CNRS peut parfois diverger de celui de l'Hcéres ou se porter sur d'autres points d'attention.

Il comprend aussi le besoin d'un dialogue entre les référents des fédérations et ceux des laboratoires qui s'y rattachent. Il explique que la contrainte du temps n'a pas permis cet échange. Il souhaite toutefois que le dialogue s'instaure pour la suite.

Enfin concernant l'ICA, il indique qu'une convention de mixité n'arrive pas à aboutir depuis plusieurs années.

**C. Guégan** apporte des éléments complémentaires dont elle vient de prendre connaissance sur les numéros d'UMR 1291 pour Infinity et UMR 1301 pour Restore.

**K. Groenen Serrano** revient sur la fédération FeRMI et son référent. En effet, elle signale que N. Destainville est référent alors qu'il fait partie d'un laboratoire de cette fédération. Elle n'approuve pas cette position à la fois de référent et de partie prenante.

**N. Destainville** considère effectivement cette situation embarrassante d'avoir la mission d'observateur de la nouvelle équipe en qualité d'ancien directeur de l'IRSAMC.

**J.-P. Jessel** entend cette remarque et indique qu'il proposera une modification.

**N. Renon** intervient concernant les laboratoires dont il est le référent : L2IT et LCPQ. En qualité de nouvelle structure et n'ayant aucun document support associé pour l'évaluation du L2IT, il indique que malgré son dynamisme, il préconise une vigilance sur son intégration dans la communauté de recherche toulousaine.

Pour le LCPQ, il s'agit d'un laboratoire de recherche fondamentale très dynamique et très bien évalué par l'Hcéres. Il fait part au nom du laboratoire de la très faible dotation récurrente de l'UT3.

**C. Conte** souhaite savoir si tous les laboratoires seront réévalués à 2 ans.

**V. Poinso**t, qui a participé à la réunion de concertation inter-tutelles au titre du pilotage sur la convention de site, indique que toutes les nouvelles structures seront visitées à 2 ans avec une éventuelle évaluation à 3 ans en cas de problème. Concernant l'Iferiss, elle tient à préciser que la problématique ne relève pas de la qualité scientifique de la structure. Il s'agit d'une fédération d'animation et le CNRS ne souhaite pas participer à ce type fédération qui n'est pas un support à la recherche. Enfin pour l'ICA, elle explique que son mode de management et d'interaction avec les tutelles ne convient pas au CNRS qui menace de se retirer de ce laboratoire.

**R. Baurès**, pour sa part, tient à souligner que tous les directeurs-trices de laboratoires qu'il a rencontrés sont très satisfaits d'avoir un référent scientifique qui pourra répondre à un vrai besoin. Par ailleurs, il fait part d'une interrogation de la structure DEFE dont il est référent, qui est multisite avec Montpellier, qui souhaiterait savoir si les coûts liés à la distance entre les deux sites pourraient être pris en compte dans la dotation laboratoire de l'UT3.

**V. Poinso**t précise que ce point, déjà évoqué pour d'autres structures comme l'OMP par exemple dans le même cas de figure, n'a jamais été pris en compte dans les dotations.

**C. Mingotaud** mentionne concernant le SPCMIB dont il est le référent, que le CNRS a opté pour un renouvellement pour 3 ans. Il souhaite connaître la position de l'UT3 pour ce laboratoire.

**V. Poinso**t indique que lorsqu'une tutelle prend une décision pour une UMR, les autres tutelles de rattachement doivent aussi avoir une réflexion sur le motif qui a généré cette décision. Elle pense qu'il faudrait avoir un argumentaire très consistant et en décalage par rapport à celui du CNRS pour justifier du mérite d'un contrat complet pour cette structure. Elle précise que le SPCMIB a eu des remarques de la part du CNRS sur un certains nombres de points essentiels à revoir lors des évaluations Hcéres passées. Elle estime qu'il sera difficile de défendre une prolongation dans ces conditions.

**K. Groenen Serrano** se demande si justement le rôle de la CR ne consisterait pas à consacrer du temps pour les unités qui rencontrent des difficultés de ce type et à les inviter en séance de la CR afin d'exposer leur problématique.

**J.-P. Jessel** approuve et indique pour SPCMIB, qu'un dialogue doit s'instaurer entre le directeur d'unité, le référent et le VP recherche, afin de suivre l'évolution de la structure.

**V. Poinso**t rappelle la nécessité d'obtenir de la part du référent de la SETE un retour sur le positionnement du directeur sur l'éventuel rejet de l'UT3 en qualité de tutelle.

**J.-P. Jessel** soumet au vote la labellisation des structures de recherche dont la liste est présentée en séance au titre du contrat quinquennal 2021-2025.

**Les conseillers approuvent par 27 voix pour et 1 abstention.**

**Il soumet ensuite au vote l'ensemble des directions des unités de recherche proposé en séance au titre du contrat quinquennal 2021-2025.**

**Les conseillers donnent un avis favorable 24 pour et 1 abstention.**

#### **Point 4 - Désignation des référents de la Commission de la recherche pour les structures de recherche**

Liste de l'ensemble des référents de la CR via le lien suivant : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/201202-dsl-list-referents-structures-recherche-cq-2021-2025\\_1609853785317-pdf](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/201202-dsl-list-referents-structures-recherche-cq-2021-2025_1609853785317-pdf)

**I. Berry** constate que cette nouvelle organisation est très bien accueillie par les laboratoires qui pour certains dont elle est référente se sont spontanément mis en rapport avec elle afin de soumettre leurs

questions. Elle a pu leur communiquer des informations qui leur manquaient et même leur donner des précisions sur l'organisation et la façon de travailler sur divers aspects. Ces précisions lui ont paru utiles et appréciées par tous.

**N. Destainville** revient sur la fédération FeRMI. Il suggère de céder cette fédération à K. Groenen Serrano en qualité de référente et de reprendre la CRITT à sa place.

**A partir de ces dernières précisions, J.-P. Jessel propose au vote le tableau de l'ensemble des référents de la CR.**

**Les conseillers approuvent par 26 voix pour, la désignation des référents CR pour les structures de recherche, sous réserve de la modification suivante :**

- **Karine Groenen Serrano devient la référente CR de la fédération FeRMI en remplacement de Nicolas Destainville**
- **Nicolas Destainville devient le référent CR du CRITT en remplacement de Karine Groenen Serrano**

#### **Point 5 - Dotation aux structures de recherche pour 2021**

**J.-P. Jessel** présente la liste des structures de recherche et fait le constat d'une dotation pratiquement équivalente à l'année précédente pour la plupart des unités de recherche. Le groupe de travail sur la dotation aux structures s'est aperçu que les baisses de dotation étaient essentiellement liées à une diminution des effectifs. Certains laboratoires cumulent plusieurs critères de ce type (perte de personnels titulaires d'une HDR, plus ou moins de thèses soutenues...) qui provoquent une diminution conséquente.

**R. Baurès** se demande si une réflexion ne devrait pas être menée afin de mieux accompagner les laboratoires qui sont multisites en prenant la distance en considération.

**J.-P. Jessel** explique qu'un travail doit être mené par le GT afin de qualifier et quantifier précisément les besoins des unités.

**C. Mingotaud** s'aperçoit concernant l'IMRCP dont il est le directeur que l'unité perd 25% de ses thèses. En effet, certaines étant en codirection avec d'autres laboratoires ne sont pas référencées à l'IMRCP. Il estime que ce constat ne facilite pas l'interdisciplinarité. Par ailleurs, il trouve également anormal que dans le cas de thèses financées par la Région et impliquant deux laboratoires toulousains, un seul laboratoire soit doté à ce titre. Selon lui ces critères sont à revoir dans le calcul.

**A. Saint-Macary** indique que le problème porte sur l'automatisation du calcul à partir des données. En effet, en prenant toutes les données sur Adum (application dédiée pour les doctorats) la clé de répartition se fait en un clic. Elle est cependant bien consciente que cette méthode de calcul a ses limites.

**C. Mingotaud** pense que si ce fonctionnement perdure, l'IMRCP sollicitera de façon systématique d'être le laboratoire principal.

**N. Destainville** revient sur l'idée du GT qui consistait à remédier à la situation des laboratoires qui voient leur dotation baisser d'année en année. Cette option n'a semble-t-il pas aboutie. Sachant que certains laboratoires ont perdu deux tiers de leur dotation, il ne souhaite pas voter en faveur de la proposition telle qu'elle est présentée ce jour.

**J.-P. Jessel** juge qu'un correctif ne peut pas être fait de façon arbitraire. Il faudrait savoir sur quels critères il pourrait être envisagé une modification.

**N. Destainville** suggère de stopper la baisse pour les laboratoires qui font de la recherche fondamentale et qui n'ont pas ou peu de ressources contractuelles. Il rappelle que ces laboratoires sont mis en grande difficulté.

**J.-P. Jessel** ne voit pas quelle solution apporter. Il explique que si la dotation de ces laboratoires de recherche fondamentale est augmentée, il faudra diminuer d'autant celles des autres unités.

**A. Mlayah** précise qu'auparavant, pour les laboratoires de recherche fondamentale les plus exposés aux baisses de la dotation, une ligne budgétaire spéciale leur était dédiée afin de compenser cette perte. Cette année cette compensation n'a pas pu se faire car les crédits ont servi à subvenir aux difficultés des laboratoires impactés par la crise sanitaire. Il considère que raisonnablement, ces unités ne peuvent pas être laissées sans soutien supplémentaire.

**M. Manghi** se demande s'il pourrait être envisagé d'augmenter le coefficient numérique et expérimental pour rééquilibrer cet aspect.

**J.-P. Jessel** considère cette solution comme la plus simple et qui ne remet pas en cause l'ensemble du travail déjà réalisé. Il s'agirait de qualifier la nature du laboratoire.

Si les conseillers considèrent que le travail n'est pas abouti, le GT devra se réunir à nouveau afin d'être en mesure de faire une nouvelle proposition lors d'une prochaine séance de la CR.

**K. Groenen Serrano** ne voit pas de solution immédiate à apporter mais comprend néanmoins le point de vue de N. Destainville concernant les deux laboratoires de recherche fondamentale. Elle souligne que pour ces unités les besoins ne sont pas énormes et auraient pu être compensés par l'excédent budgétaire constaté au niveau du budget recherche. Elle suggère d'apporter des crédits exceptionnels pour les laboratoires en situation de grande détresse et d'avoir par la suite une réflexion de fond pour les prochaines années.

**N. Destainville** ajoute qu'au-delà des effectifs, une base de calcul devrait tenir compte des frais incompressibles (appareillages expérimentaux, licences pour logiciels...) qui sont fixes, que l'effectif du laboratoire soit important ou pas.

**M. Toplis** est conscient que l'exercice du GT sur les dotations est compliqué. Il faudrait arriver à trouver une stratégie élaborée pour identifier les parts incompressibles et définir ensuite la notion du point chercheur en fonction de cela. On voit très bien dans le tableau la limite de l'exercice, rattrapée par des réalités dans les laboratoires qui peuvent être très différentes.

Par ailleurs, il considère que le nombre de tutelles par laboratoire doit aussi être pris en compte. En effet, certains ont peu de tutelles donc la baisse UT3 est proportionnellement d'autant plus difficile.

**J.-P. Jessel** propose de ne pas voter ce jour sur la répartition des dotations. Le dialogue se poursuit et reprendra en groupe de travail. Il indique qu'il est preneur de toutes propositions qui pourraient aider à cette réflexion.

**C. Guégan** indique à titre informatif que l'Inserm est aussi en réflexion et a mis en place un groupe de travail pour retravailler le modèle tout en prévoyant de stabiliser à plus ou moins 15% les dotations par rapport à l'année précédente.

**J.-P. Jessel** précise que l'Insa et l'INP doivent aussi revoir leur mode de calcul.

De manière générale une réflexion est prévue sur ce que perçoivent les laboratoires mais aussi sur leurs cotisations telles que les prélèvements sur contrats, l'hébergement... en essayant de faire en sorte qu'il n'y ait pas trop de disparité entre différents établissements.

Il suspend ce point qui sera retravaillé au sein du GT dotations. Il rappelle que toute proposition sera la bienvenue.

#### **Point 6 - Présentation du Data Center Régional Occitanie et du centre du Calcul (Pascal Sainrat)**

Présentation de **P. Sainrat**, Vice-Président numérique UT3, accessible via le lien ci-dessous :

[https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-6-pre-sentation-drocc-cr20201203\\_1609853495578-pptx](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-6-pre-sentation-drocc-cr20201203_1609853495578-pptx)

Suite à son exposé, **P. Sainrat** explique que l'État souhaite concentrer les data centers afin d'augmenter les niveaux de sécurisation, de mutualiser, de diminuer les coûts et l'impact écologique, et d'offrir des services de plus haut niveau.

**M. Chavent** revient sur le dossier conjoint « Montpellier-Toulouse » évoqué par P. Sainrat dans sa présentation. Il souhaite savoir si des fonctionnalités ne seront pas redondantes entre les 2 sites, ou bien, au contraire, si ce fonctionnement apportera des complémentarités et des liens sous forme de réseau pour créer une coordination entre ces 2 parties du même Data Center.

**P. Sainrat** répond qu'en effet chaque site aura son service mais qu'il y aura très peu de choses redondantes. La liaison entre les deux est une fibre noire qui est dédiée à la continuité de l'activité.

**M. Chavent** évoque le projet ANITI sur le site toulousain. Il se demande s'il aura des liens avec le data center et comment la coordination se fera entre les différents partenaires de la Région Occitanie.

**P. Sainrat** explique que le projet ANITI est destiné à être hébergé au data center qui pourra aider mais ne définira pas de politique en termes de recherche.

**M.-C. Lagasque** souhaite savoir à quel moment la demande de labellisation pour le data center sera effective.

**P. Sainrat** indique que le dossier de demande a déjà été déposé et la réponse est attendue avant la fin de l'année. La mise en place du data center sera ensuite affinée et débutera d'ici 3 ans dans sa configuration définitive.

**M. Toplis** mentionne le projet CPER « OCCALDAT » portée par l'université fédérale. Il se demande comment les deux projets s'articuleront.

**P. Sainrat** explique que « OCCALDAT » est un service qui a vocation à intégrer le data Occitanie. Il souligne que le data center est une structure d'accueil qui sera amenée à accueillir plusieurs services du même type que « OCCALDAT ».

**N. Renon** précise qu'en effet la demande CPER « OCCALDAT » est décorrélée du data center avec cependant des connexions fortes puisque les équipements acquis dans le cadre de fonds CPER doivent être fléchés dans un data center labellisé. Il s'agit d'une configuration de couplage. Il mentionne la notion de trajectoire dans le temps, à prendre en compte sur la partie hébergement et la partie service, avec la complémentarité qu'il faudra affiner avec Montpellier.

En conclusion **J.-P. Jessel** se réjouit de constater que la Région Occitanie retrouve une place importante avec un bon fonctionnement entre Toulouse et Montpellier.

#### **Point 7 - Présentation générale sur les abonnements recherche du SCD (Sandrine Malotaux)**

Présentation de **Sandrine Malotaux** accessible via le lien suivant : [https://intranet.univ-tlse.fr/medias/fichier/scd-presentation-cr-201203\\_1609853617086-pptx](https://intranet.univ-tlse.fr/medias/fichier/scd-presentation-cr-201203_1609853617086-pptx)

**S. Malotaux** fait un état sur les abonnements du SCD, leur usage et leur coût. Elle communique également un bilan sur l'évolution budgétaire et documentaire du SCD.

Elle fait un focus sur les abonnements Springer et BMJ, sur le cofinancement IEEE et la répartition usage IEEE 2019-2020.

Elle conclut sa présentation par la réflexion et les discussions qu'il y aura à prévoir pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

**I. Berry** souhaite connaître l'organisation en place entre l'Inserm et le CHU concernant la revue BMJ. S'agit-il de négociations groupées ou autres ?



Par ailleurs, compte-tenu du fait qu'il y a de plus en plus d'utilisations d'archives ouvertes, elle se demande si la baisse du nombre d'abonnements évoquée par S. Malotiaux dans sa présentation ne serait pas une conséquence de cette politique.

**S. Malotiaux** explique que pour la revue BMJ la négociation est faite au niveau national dans le cadre du consortium Couperin dont l'Inserm est membre.

Quant aux abonnements relatifs au CHU, elle précise qu'ils sont gérés par l'UT3. Cet accord devrait d'ailleurs s'étendre à l'ensemble des centres hospitaliers de la Région Occitanie ouest.

En ce qui concerne la baisse de l'usage des abonnements, les archives ouvertes pourraient en effet en être la cause si toutes les ressources en santé diminuaient également, or ce n'est pas le cas...

Elle alerte sur les difficultés car il s'agit d'un portefeuille de revues trop important pour être supprimé. Elle rappelle que si l'éditeur maintient sa position (augmentation 2021 : + 54 %) il faudra prendre une décision au niveau de l'établissement.

**F. Bousquet** précise que l'abonnement Cairn à hauteur de 10 000 euros qui concerne les SHS ne couvre que les revues et non la partie ouvrages. Il pense que la partie ouvrage qui ne représente que 5 000 € de plus sera indispensable pour les SHS.

**M. Chavent** revient sur l'abonnement Elsevier qui est conséquent en termes de budget. Il souhaite savoir où en est l'évolution de la négociation au niveau national.

**S. Malotiaux** explique que l'établissement est sous un régime de licence nationale dont le coût est prélevé à la source annuellement. L'accord actuel porte sur 4 ans et prévoit une baisse de coût annuelle : -5% la 1<sup>re</sup> année, - 4% la 2<sup>e</sup> année, - 3% la 3<sup>e</sup> année et -2 % la 4<sup>e</sup> année.

En parallèle, il y a un mécanisme de répartition des coûts entre les établissements. Certains établissements sont réputés payer beaucoup et d'autres moins. Cette répartition de la baisse est faite en fonction du nombre d'enseignants-chercheurs et des disciplines concernées.

L'UT3 se trouve dans la moyenne, il a bénéficié de la baisse de 5% la première année mais il n'y aura vraisemblablement pas d'autres baisses pour les prochaines années.

**J.-P. Jessel** indique S. Malotiaux reviendra régulièrement afin d'informer les conseillers de l'évolution de la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 12h45